

Conditions générales de ventes et de livraisons de Fischer Connectors Sarl France

1. Commande

Toute commande passée ne nous engage que si elle a été confirmée par écrit.

C'est la confirmation de commande qui est déterminante pour l'étendue et l'exécution de la livraison. La commande d'un client est réputée définitive après confirmation écrite de FISCHER France qui emporte l'acceptation par le client des présentes conditions générales de ventes.

2. Prix

Les prix s'entendent sur une base hors taxes, sans emballage et sans déduction d'aucune sorte. Tous les frais accessoires, tels que les frais de transport, d'assurance etc....sont à la charge du client. Ils ne constituent pas un engagement de notre part, étant susceptibles de varier sans préavis, en fonction de considérations d'ordre économique, douanier, monétaire ou fiscal.

3. Délais de livraisons

Les délais de livraisons courent à partir du moment où la confirmation de commande est établie par notre usine en suisse, ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif, ils peuvent être prolongés proportionnellement en cas de force majeure, notamment de grèves, troubles sociaux, conditions météorologiques etc...., soit de livraison retardée ou défectueuse des matières premières ou des produits semi-finis ou finis nécessaire, mise au rebut de pièces importantes, cette clause s'appliquera également pour tout retard imputable à un transporteur, ainsi qu'à tous tiers.

Un retard dans les livraisons ne donne au client aucun droit à un paiement de peine conventionnelle ni à des dommages et intérêts ou à la résiliation du contrat. La société FISCHER Connectors Sarl ne pourra être tenue au versement d'aucune indemnité que ce soit pour un quelconque retard dans les livraisons.

4. Facturation

Les expéditions de matériels et de marchandises sont faites, sauf stipulations contraires expresses, selon les tarifs en vigueur au jour de la livraison, les frais d'emballage et d'expédition étant facturés en supplément.

5. Conditions de paiement

Sauf accord préalable différent, toutes nos factures sont payables à 30 jours net. Un escompte de 2% du prix interviendra en cas de paiement comptant à la livraison ou à la réception.

Les frais financiers entraînés pour tout retard de paiement ou report d'échéance seront facturés de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure augmenté le cas échéant des frais de recouvrement, et des agios sur les sommes dues au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, article du code du commerce L 441-6.

6. Non-paiement

Le non-respect d'une échéance autorise FISCHER Connectors Sarl à surseoir à toute nouvelle livraison jusqu'au parfait règlement des sommes dues. Le défaut de paiement des factures établies, à l'échéance fixée entraînera de plein droit :

- 1) L'exigibilité immédiate de toutes sommes dues.
- 2) L'intervention de notre service contentieux.
- 3) L'exigibilité au titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 20% des sommes dues, outre les intérêts de droit et les frais de justice.

7. Réserve de propriété

Nous, nous réservons la propriété de la livraison, le client n'en devient propriétaire qu'à compter du paiement effectif de l'intégralité du prix de vente et des accessoires. A défaut de paiement total, FISCHER Connectors Sarl est en droit d'en reprendre possession sans formalité préalable et indépendamment de toute poursuite judiciaire, et le client s'engage à ne pas s'opposer à l'application de cette clause de réserve de propriété. Les frais entraînés par l'application de la présente clause ainsi que la réparation des détériorations et/ou l'usure du matériel faisant objet de cette réserve de propriété, restent intégralement à la charge du client.

8. Transport et assurance

Le transport a lieu au frais, risques et périls du client quel que soit le mode de transport utilisé. A compter de la livraison, tous les risques sont assumés par le client. L'acheteur s'engage donc à souscrire un contrat d'assurance garantissant les pertes, destruction ou vol des matériels ou marchandises, objet de la commande. Aucun retour de matériel ou marchandises ne sera accepté par la société FISCHER Connectors Sarl sans son autorisation préalable écrite et, en tout état de cause, Il appartient au client de vérifier le bon état des marchandises à la réception et d'effectuer les réserves nécessaires auprès du transporteur en cas de manquants ou d'avaries, sur le bon de transport et sous 48H par lettre recommandée au transporteur et copie à FISCHER Connectors Sarl. FISCHER Connectors Sarl décline toute responsabilité à cet égard en cas de non-observation de cette recommandation.

9. Garantie

Nous, nous engageons à notre choix à réparer ou à remplacer aussi rapidement que possible, sur sommation écrite par le client, toutes pièces reconnues défectueuses ou inutilisables en raison de mauvais matériaux, d'un défaut de construction ou d'un vice d'exécution. Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

Nous ne supportons que les frais résultants de la réparation ou du remplacement des pièces défectueuses. Si les pièces défectueuses ne peuvent être remplacées ou réparées pour des raisons non imputables à nous, les frais supplémentaires qui en résultent sont à la charge du client. Est exclue toute autre prétention du client, notamment des dommages et intérêts.

La garantie est de 12 mois. Elle prend effet lorsque la livraison quitte notre usine suisse.

Sont exclus de la garantie, les dommages dus à l'usure naturelle, à l'insuffisance d'entretien, à des influences chimiques ou électrolytiques, à des travaux de construction et de montage défectueux, ainsi qu'à d'autres causes qui ne nous sont pas imputables.

La responsabilité de la société FISCHER Connectors Sarl est expressément limitée à la garantie ci-dessus définie et ne pourrait en aucun cas être engagée à raison d'accident causé aux personnes et/ou aux choses.

La garantie cesse si le client ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations sur la livraison sans notre accord écrit, de même que si le client ne prend pas immédiatement les mesures appropriées pour éviter que le dommage ne s'aggrave et pour nous permettre de remédier au défaut.

10. Réclamations

Toutes réclamations doivent être formulées dans les 8 jours de la date de facturation. Passé ce délai, elles ne seront plus prises en considération.

11. Attribution de compétence

Tout litige sera de la compétence du tribunal de commerce de paris.